PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce Détroit du 12 au 19 Novembre 1765, 3 Navires partis d'Amſterdam & de Roterdam pour Dantzick, Copenhague & Wolgaſt, 26 allant à Amſterdam, dont 5 partis de Stetin, 3 de Dantzick, 7 de Riga, 6 de Konigsberg, & les 5 autres de Petersbourg, de Copenhague, de Stockolm, de Windau & de Wibourg; — 2 partis d'Angleterre pour Stetin & 6 allant en Angleterre, dont 2 partis de Gottenbourg, 2 de Riga, 1 de Stockolm, & 1 de Rugenwalde; — 2 partis de Bordeaux & de Rouen pour Stockholm & pour Dantzick; — 5 pour la France dont 2 partis de Lubeck & de Dantzick pour Bord. 1 parti de Konigſberg pour la Rochelle; & 2 partis de Riga & de Wibourg pour le Havre de Grace.

Récapitulation. Du 12 au 19, il eſt paſſé par le Détroit, pour la HOLLANDE, 3 Vaiſſeaux d'exportation & 26 d'importation; pour l'ANGLETERRE, 2 Vaiſſeaux d'exportation & 6 d'importation; pour la FRANCE, 2 d'exportation & 5 d'importation.

DE VARSOVIE.

La commiſſion du tréſor de la république de Pologne, jalouſe de faire fleurir le commerce dans ce Royaume, prend les meſures néceſſaires, non-ſeulement pour procurer aux Négocians ou Fabricans du Pays toutes les facilités dont ils ont beſoin, mais encore pour accélérer le rembourſement des ſommes qu'eux ou d'autres créanciers de Pologne doivent aux Négocians étrangers. En conſéquence elle vient de juger le procès intenté par Meſſieurs Claude & Antoine du Sain Négocians de Lyon, contre Monſieur Baſtien Emeling, Marchand de Varſovie, & a ordonné à celuici de payer dans l'eſpace de huit jours la ſomme dont il leur eſt redevable; ce qui a été exécuté.

DE MINORQUE.

On mande que le Gouverneur encourage beaucoup la conſtruction des Vaiſſeaux dans cette Iſle; on y a envoyé pour cet effet des conſtructeurs d'Angleterre; & cette Iſle commence à faire un commerce conſidérable avec celles de Majorque, d'Iviça & de Gênes.

DE LONDRES.

Nous apprenons qu'on a déjà payé depuis le dernier acte une gratification très-conſidérable, afin d'encourager l'importation des verroteries étrangeres dans ce Royaume pour la traite des Negres.

La grande quantité d'argent qui s'exporte de Cadix, fait tomber tous les jours le cours du change entre Londres & cette Ville.

La corvette de guerre le *Shalſburg*, Capitaine Drew, a appareillé de Penzance pour les ſorlingues. Depuis les derniers réglemens faits à l'Iſle de Man, ces Iſles ſont devenues, à ce que l'on prétend, l'entrepôt pour la contrebande qui ſe fait à l'Oueſt de l'Angleterre.

DE BRUXELLES.

Par une Ordonnance du Conſeil des Domaines & Finances de l'Impératrice Reine aux Pays bas, datée du 15 de Novembre, S. M. Impériale & Royale permet l'exportation des écorces de chene, tant par eau que par terre, moyennant le payement d'un droit de 8 ß pour la ſortie de chaque raſiere du poids de 250 livres. Cette permiſſion n'aura lieu que dans les départemens de Courtrai, de Tournay, d'Ypres & de Mons.

DE CETTE, *le 24 Novembre 1765.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de la Province de Languedoc par le Port de cette Ville du 10 au 17 Novembre, pour l'Italie, 227 muids de vin, 56 verges d'eau-de-vie, 2200 *l.* de poix; — pour l'Angleterre, 1000 *l.* de biſcuit & 30 verges d'eau-de-vie.

IMPORTATION.

Il eſt entré pour la même Province & par le même Port, dans le même eſpace de temps, de Stockholm, 500 perches; — de Palamos, 3000 *l.* de bouchons de liege, 9000 *l.* de liege en planches; — de Barcelone, 8 muids de vin.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 14 Septembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT *des Papiers Anglais.*

Obſervations ſur les Enclos.

IL eſt encore en queſtion ſi on doit enclôre les terres ou les laiſſer en pâturages. Comme la diſpute n'eſt pas terminée, & qu'elle ne le ſera peut-être jamais, nous avons cru faire plaiſir aux lecteurs de leur préſenter les pieces qui nous ont été communiquées ſur cette matiere. Nous commencerons par les obſervations ſuivantes qui ſont d'un Anglais.

1°. Si on fait des clôtures, & que les terres à grains continuent d'être miſes en valeur, on y recueillera beaucoup plus de grains que ſi elles fuſſent toujours reſtées ſans être enfermées.

2°. Si on met les terres à grains en pâturage, on y élevera beaucoup plus de beſtiaux, & il y viendra moins de grains.

3°. Si on met de vaſtes communes en terres labourées, on y recueillera beaucoup plus de grains qu'on n'aurait fait auparavant; & quoique dans ce cas les terres ne nourriront plus tant de bêtes à laine ni de gros bétail, cependant cette diminution n'a aucune proportion avec le bénéfice que la bonne culture occaſionnera ſur les récoltes en grains & en autres productions.

4°. Si on deſtine les terres à rapporter du lin, du chanvre, &c. leur produit en grains & en beſtiaux ſera moindre tant qu'elles ne donneront que de ces récoltes qui demandent de la main d'œuvre; mais après quelques années elles produiront beaucoup plus de grains, & nourriront plus de beſtiaux: on pourra même s'attendre que la population ſera beaucoup augmentée.

5°. On pourra bien plus aiſément & plus promptement faire porter aux terres enfermées les productions que les beſoins des tems & des marchés exigeront.

6°. Il faut employer moins d'hommes & moins de chevaux pour cultiver des terres à bled quand elles ſeront ainſi enfermées que ſi elles ne l'étaient pas, & conſéquemment les denrées ſeront à plus bas prix. Car ſi pour faire la récolte dans les champs cultivés à l'ordinaire, il fallait qu'une famille conſommât trois boiſſeaux de bled par ſemaine, & que par la diminution qu'occaſionnera cette nouvelle méthode, il ne s'en conſomme plus que deux par ſemaine, il s'enſuit que non-ſeulement la méthode de culture a augmenté la récolte, mais encore qu'un tiers de ce qu'on en conſommait précédemment pour la ſubſiſtance de chaque famille pourra être porté au marché.

7°. Le prix de la main-d'œuvre pour les labours ſera, dit-on, augmenté par les clôtures; ainſi c'eſt une nouvelle charge qu'on met ſur le produit des terres, & elle fera hauſſer le prix des denrées. On obſervera d'abord que cette aſſertion eſt tout au moins fort problématique, mais on peut répondre que, ſi avec deux hommes qui gagnent un ſhelling par jour, on récolte la même quantité de grains que précédemment avec trois hommes qui gagnaient huit ſols par jour, il ſemble qu'on n'augmente nullement le prix des denrées.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

8°. Mieux les terres ſont cultivées ; moins on y employera de monde, moins les denrées coûteront ; ce ſeront autant de bras épargnés qu'on pourra tourner utilement du côté des Manufactures & du Commerce.

9°. Plus nous aurons de monde utilement employé, plus la Nation aura de forces & de richeſſes ; mais nous n'aurons jamais ni l'un ni l'autre tant que les bras ne ſeront employés qu'à demi, ou bien, ce qui eſt aſſez généralement le cas des Habitans des terres non encloſes, tant qu'ils n'auront à travailler que pendant une moitié de l'année.

10°. Pour mettre en valeur un arpent de pâturages ſur lequel on éleve des bêtes à laine, il faut à la vérité moins de main-d'œuvre ſur cette piece de terre ; mais cela en occaſionne davantage dans le reſte du Royaume qu'un arpent de terre enſemencé en grain.

11°. Les perſonnes qui combattent le ſyſtême des clôtures, diſent que la population eſt moindre qu'elle n'a jamais été, & que par conſéquent nous avons moins que jamais de bras employés ; que pour empêcher que ces bras inutiles ne deviennent à charge à leurs Paroiſſes, il eſt devenu néceſſaire de les envoyer dans les pays conquis pour leur donner du travail ; que le nombre des Habitans étant ſi fort diminué, la Nation court grand riſque de perdre ſes forces ; que non-ſeulement nos taxes, mais même le prix de nos denrées, ſont ſi fort augmentés, que nos Manufactures ne peuvent ſe ſoutenir, ce qui fera tomber notre commerce ; qu'une Nation ne ſera jamais floriſſante tant que les denrées y ſeront à vil prix : que les taxes ſur les choſes néceſſaires à la vie excitent & animent l'induſtrie ; enfin parce que, d'après des calculs fideles, les denrées ſont maintenant au prix le plus bas que nous les ayons jamais vues. Je laiſſe au lecteur à décider ſi ces obſervations ſont juſtes, & ſi elles ont un rapport immédiat avec la queſtion que nous nous ſommes propoſé de traiter.

DE RENNES, *le 29 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Vitré*, 11 ℔ 3 ß 5 ₰ ; à *Rennes*, 13 ℔ 12 ß ; à *St. Malo*, 18 ℔ 17 ß 2 ₰ ; à *St. Brieuc*, 16 ℔ 16 ß ; à *Tregnier*, 16 ℔ 10 ß ; à *Lannion*, 16 ℔ 18 ß 9 ₰ ; à *Morlaix*, 16 ℔ 15 ß 3 ₰ ; à *Breſt*, 20 ℔ ; à *Quimper*, 15 ℔ 12 ß ; à *Hennebond*, 19 ℔ 2 ß 6 ₰ ; à *Auray*, 17 ℔ 10 ß 9 ₰ ; à *Vannes*, 17 ℔ 10 ß 9 ₰ ; à *Pontivy*, 15 ℔ 2 ß 10 ₰ ; à *Rhedon*, 18 ℔ ; à *Nantes*, 18 ℔ 8 ß.

DE MONTAUBAN, *le 28 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Montauban*, 17 ℔ 17 ß 4 ₰ ; à *Moiſſac*, 21 ℔ 17 ß 6 ₰ ; à *Cauſſade*, 22 ℔ ; à *Cahors*, 19 ℔ 14 ß 6 ₰ ; à *Gourdon*, 18 ℔ 15 ß 9 ₰ ; à *Lauzerte*, 20 ℔ 8 ß 11 ₰ ; à *Figeac*, 18 ℔ 12 ß 5 ₰ ; à *Villefranche*, 19 ℔ 1 ß 6 ₰ ; à *St. Antonin*, 19 ℔ 7 ß ; à *Rodez*, 22 ℔ 10 ß ; à *Murdebarrez*, 15 ℔ 6 ß 10 ₰ ; à *Millau*, 21 ℔ 5 ß ; à *St. Affrique*, 22 ℔ 15 ß 7 ₰.

DE LIMOGES, *le 30 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Limoges*, 17 ℔ 5 ß ; à *Angoulême*, 19 ℔ 12 ß 6 ₰ ; à *Tulle*, 16 ℔ 3 ₰ ; à *Brive*, 18 ℔ 13 ß 10 ₰ ; à *Bourganeuf*, idem.

DE GRENOBLE, *le 24 Août 1765.*

PRIX *du froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Grenoble*, 23 ℔ 10 ß 2 ₰ ; à *Vienne*, 21 ℔ 12 ß ; à *Valence*, 24 ℔ 18 ß 4 ₰ ; à *Romans*, 22 ℔ 2 ß 6 ₰ ; à *Montélimart*, 26 ℔ 13 ß ; à *Creſt*, 22 ℔ 10 ß ; au *Buis*, 25 ℔ 6 ß 8 ₰ ; à *Gap*, 20 ℔ 6 ß 3 ₰ ; à *Embrun*, 20 ℔ 12 ß 6 ₰ ; à *Briançon*, 21 ℔.

DE NANCY, *le 22 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la 1re. quinzaine de ce

mois, à *Nancy*, 11 ℔ 6 ß 10 ₰; à *Luneville*, 8 ℔ 16 ß 2 ₰; à *Bar*, 10 ℔ 7 ß; à *St. Mihiel*, 8 ℔ 15 ß 7 ₰; à *Pont-à-Mousson*, 10 ℔ 17 ß 2 ₰; à *Etain*, 10 ℔ 18 ß 2 ₰; au *Boulay*, 12 ℔ 18 ß 11 ₰; à *Sarguemines*, 12 ℔ 15 ß 5 ₰; à *Bitche*, 13 ℔ 1 ß 9 ₰; à *St. Diez*, 11 ℔ 18 ß 9 ₰; à *Remiremont*, 12 ℔ 17 ß 6 ₰; à *Epinal*, 12 ℔ 6 ß 9 ₰; à *Charmes*, 10 ℔ 15 ß 2 ₰; à *Mirecourt*, 12 ℔ 2 ß, à *Bourmont*, 13 ℔ 2 ß; à *Neufchâteau*, 10 ℔ 3 ß 7 ₰; à *Vezelize*, 11 ℔ 19 ß 4 ₰.

DE TOULOUSE, *le* 28 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Limoux*, 25 ℔ 16 ß 10 ₰; à *Pezenas*, 27 ℔ 4 ß 7 ₰; à *Caſtres*, 21 ℔ 11 ß 4 ₰; à *Narbonne*, 26 ℔ 16 ß 9 ₰; à *Carcaſſonne*, 22 ℔ 14 ß 3 ₰; à *Toulouſe*, 24 ℔; à *Montpellier*, 25 ℔ 6 ß 8 ₰; à *Beziers*, 28 ℔ 12 ß 9 ₰; à *Lavaur*, 18 ℔ 15 ß; à *Alby*, 19 ℔ 4 ß; à *Nîſmes*, 27 ℔ 1 ß 11 ₰.

DE ST. VALERY-SUR-SOMME, *le* 2 *Septembre* 1765.

Le bled a été vendu pendant les 15 derniers jours du mois d'Août, 33 à 34 ß; — l'orge & le ſeigle, 13 à 14 ß; — l'avoine, 12 ß *le boiſſeau*, meſure de Paris.

DE NAPLES.

Diſette de Grains.

Les deux plus fertiles Provinces du Royaume de Naples n'ont produit qu'une très-petite quantité de bled; ce qui a engagé le Gouvernement à acheter en Sicile 500000 tomoli de cette denrée. Ils ſeront ſerrés dans les magaſins publics.

DE LONDRES, *le* 30 *Août* 1765.

L'importation de bled étranger en Angleterre a ceſſé le 24 de ce mois, conformément à l'Acte du Parlement. Depuis le 10 de Mai juſqu'au 24 d'Août on a enregiſtré à la Douane de Londres 36630 quarters de froment, & 1170 dito d'avoine qui ont été importés en Angleterre, de la France, de la Flandre, de la Hollande & de Dantzick.

DE LYON.

Graines de Mûrier d'Italie à vendre.

Les plants de mûriers qu'on obtient par cette graine donnent des feuilles extrêmement belles ſans être dentelées, & elles ſont plus convenables à la nourriture des vers à ſoie que la feuille ordinaire du mûrier-ſauvageon. Si on les emploie pour des paliſſades en forme de charmilles, ou pour des hayes de clôtures, on a l'agrément d'en jouir dès la ſeconde année quils ſont hors du ſemis; & ſi on les deſtine à être entés, la greffe en eſt plus aſſurée que ſur le ſauvageon.

Le travail & les difficultés pour recueillir cette graine (chaque mûre ne contenant que très-peu de pepins) & le ſacrifice qu'il faut faire des feuilles de l'arbre qui les porte au tems de la nourriture des vers à ſoie, ne permettent pas d'en ramaſſer beaucoup; & ce n'eſt que depuis l'année derniere, qu'après différentes épreuves, on l'a fait connaître au Public. On en trouvera une petite quantité chez le Jardinier de M. Thomé à Brignais près de Lyon, ou chez Madame Fillon, Marchande Epiciere, rue Tramaſſac, à Lyon; prix 20 ſols *l'once*. Pour ſemer & cultiver cette graine avec ſuccès, il faut conſulter le Mémoire ſur la culture du mûrier blanc par M. Thomé de la Société d'Agriculture de Lyon, imprimé en 1753 chez Aimé de la Roche, Imprimeur-Libraire, aux Halles de la Grenette à Lyon.

EXTRAIT *d'une lettre écrite de la Rochelle, le* 4 *Septembre* 1765.

Les nouvelles qu'on reçoit de la maladie épidémique qui regne ſur les beſtiaux dans l'Election de Marennes ſont très-affligeantes; on la voit journellement s'étendre & faire des progrès. La mortalité ſur les bœufs, vaches & brebis augmente, & on craint même qu'elle ne paſſe juſqu'aux hommes. Il y a lieu de préſumer que les exceſſives chaleurs qu'il fait dans ce canton depuis quinze jours

auront occaſionné le rapide progrès de cette maladie, ſur-tout dans un Pays malſain à cauſe des marais dont il eſt rempli; les herbes qui y pouſſent ne peuvent être que très-nuiſibles aux animaux qu'on y envoie pâturer.

ANNONCE DE LIVRES.

Traité économique ſur les Abeilles, par M. la Poutre, Curé de Corcondrai près de Beſançon, *vol. in*-12 de 272 pages, ſans compter la Préface & la Table des matieres. A Beſançon, chez J. M. Couché Imprimeur de l'Univerſité & du Collége. 1763.

Quoique ce livre ait été ſûrement annoncé dans le tems qu'il a paru, nous penſons que l'utilité dont il eſt, exige que nous en faiſions aujourd'hui mention dans notre écrit périodique deſtiné à faire connaître tout ce qui peut être avantageux à l'Agriculture & au Commerce. Nous avons d'ailleurs deſſein d'engager les amateurs de l'économie rurale à nous communiquer leurs obſervations ſur les Abeilles. C'eſt pour ſe rendre à l'invitation que nous avons déjà faite, que M. la Poutre nous a envoyé ſon livre. Nous en rendrons compte dans nos Journaux, & nous nous contenterons de tranſcrire ſeulement ici l'approbation de M. Guettard. Elle eſt conçue en ces termes: » l'Auteur fait revivre dans cet ouvrage » pluſieurs idées combattues par les Na» turaliſtes les plus habiles & les meilleurs » Obſervateurs. Il eſt aſſuré de l'exacti» tude de ſes obſervations. Il eſt donc bon » de permettre l'impreſſion de ſon ouvra» ge, pour mettre ceux qui ſuivent les » Abeilles dans leurs opérations en état de » les examiner de nouveau avec toute l'at» tention poſſible; conſtater les faits, & » décider entre les Obſervateurs qui ont » déjà écrit, & M. la Poutre qui les attaque.

Mémoire & Inſtruction pour traiter & exploiter les carrieres d'Ardoiſe d'Angers, à meilleur marché & plus utilement. Par M. Sartre, Directeur Général de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, au Bureau d'Angers. *Brochure in*-8. de 70 pages, prix 24 ſol. A Angers, chez Louis-Charles Barriere, Libraire-Imprimeur de la ville & du Collége. 1765. Nous en donnerons un extrait.

Hiſtoire de l'Agriculture ancienne extraite de l'Hiſtoire Naturelle de Pline, Livre XVIII, *avec des éclairciſſemens & des remarques.* A Paris chez Guillaume Deſprez, Imprimeur ordinaire du Roi, rue Saint Jacques, *vol. in*-12. prix, 2 liv. 2 ſ. broché. Nous ferons connaître cet ouvrage.

COMMERCE.

De LONDRES, *le 26 Août* 1765.

ON annonce pour le milieu du mois de Septembre prochain au Café de Garraſſay, dans l'allée du Change, la vente des marchandiſes ſuivantes, ſçavoir:

8598.	.	piéces de Nankins.
1237.	. .	de draps longs.
1086.	. . . .	de Gueras.
1165.	. .	de toile de coton.
257.	. . .	de Doreas.
61.	. .	de Terrendams.
14.	. . . .	de Moreas.
3.	. . .	de mouſſeline.
22.	. . .	de Naniſooks.
73.	. . .	de Sanoes.
16.	. . . .	de taffetas.
2.	. .	de taffetas blanc.
2983.	.	de toile de la Chine.

faiſant partie de la cargaiſon de la *Santiſſima Trinad*, vaiſſeau Eſpagnol qui alloit de la Manille à Acquepulco, & qui a été pris par le vaiſſeau de guerre *le Panther*, commandé par le ſieur *Hyde Parke*, & le ſieur *Argos Richard King*, *Ecuyers*.

Le Catalogue de ces marchandiſes ſera délivré ſous peu de jours par les ſieurs Benjamin Vaughan pere & fils, Courtiers.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce détroit le 20 Août, le navire du Capitaine *Titſe Wiebes*, allant de Bordeaux à Petersbourg, chargé d'eau-de-vie; — le 21, le navire du Capitaine *Pierre Cornelius*, allant de Bordeaux à Flensbourg, chargé de vin; — celui du Capitaine *Albert Janſe Kamp*, allant de Charente à Elſeneur, chargé d'eau de-vie; — celui du Capitaine *Reyn Thyſes*, allant de Petersbourg à Breſt, chargé de chanvre; — le 22 Août, le navire du Capitaine *Jean Teckles*, allant

au Croific ; — celui du Capitaine *Ruurd Albers*, allant de Bordeaux à Dantzick, chargé de vin à fret & de ſel ; — celui du Capitaine *Pierre Kramp*, allant à Bourgneuf ; — celui du Capitaine *Carl. And. Rotwitt*, allant de Ste. Croix à Copenhague, chargé de ſucre ; — celui du Capitaine *Jesſchonayer*, venant de Bordeaux ; — celui du Capitaine *Paul Chriſtian Peters*, allant de Libourne à Lubek, chargé de vin ; — celui du Capitaine *Hendrick Vndt*, venant de Bordeaux ; — celui du Capitaine *Louw Hendriks*, allant de Bordeaux à Dantzick ; — le 24, le navire du Capitaine *Pierre Fredericks*, allant de Riga au Havre, chargé de mâtures ; — celui du Capitaine *Gerhard Hillers*, allant de Copenhague à la Rochelle, en leſt. ; — celui du Capitaine *Adrien Fery*, allant de Bordeaux à Norkoping, chargé de ſucre ; — celui du Capit. *Frederick Gronau*, allant de St. Martin à Dantzick, chargé de harengs & de ſel ; — celui du Capitaine *Sipke Jelles*, allant du Croific dans la Mer Baltique ; — celui du Capitaine Rintie *Pierre de Graef*, venant de Dunkerque ; — le 25 Août, le navire du Capitaine *Edouard Robyſon*, venant du Havre ; — celui du Capitaine *Ellert Nibkeiſem*, allant de Noirmoutier à Konisberg, chargé de ſel ; — celui du Capitaine *Ane Hendricks*, allant de Cette à Petersbourg, chargé de vin ; — celui du Capitaine *Ole Olſen Selwog*, venant de Ste. Croix ; — le 26, le navire du Capitaine *Jacob Rinkes*, allant de Konisberg à Nantes, chargé de lin.

Du Cap Français, *le* 3 *Juillet* 1765.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au Port-au-Prince, le ſucre blanc, 70 à 72 ℔ ; — le commun, 58 à 60 ℔ ; — le ſucre brut, 34 ℔ ; — le coton, 170 ℔ *le cent* ; — l'indigo bleu, 8 à 9 ℔ ; — le cuivré, 6 ℔ 15 ß à 7 ℔ ; — le café nouveau, 14 à 15 ß ; — le café vieux, 13 à 14 ß *la livre* ; — cuirs 9 à 10 ℔ ; — piaſtres gourdes, 34 pour cent de perte.

A Leogane, le ſucre blanc, premiere qualité, 68 à 70 ℔ ; — le commun, 45 à 56 ℔ ; — le brut, 32 à 34 ℔ ; — le coton, 170 ℔ *le cent* ; — l'indigo bleu, 8 ℔ ; — le cuivré, 6 ℔ 10 ß à 6 ℔ 15 ß ; — le café nouveau, 14 à 15 ß ; — le vieux, 12 à 13 ß *la livre*.

A St. Marc, il ne paraît point de ſucre d'aucune eſpece à vendre, ni d'indigo bleu ; l'indigo cuivré vaut 6 ℔ 10 ß à 6 ℔ 15 ß ; — le café nouveau, 15 ß ; le vieux, 14 à 16 ß *la livre*, ce dernier y eſt très-rare ; — le coton, 160 à 165 ℔ *le cent*.

Prix des marchandiſes de France.

Au Port-au-Prince, le vin, 180 à 190 ℔ *la barique* ; — le nouveau, 140 à 150 ℔ ; — la farine de Moiſſac, 55 à 65 ℔ le baril ; — le ſavon, 66 à 70 ℔ *le cent*.

A St. Marc, le vin vieux, 170 ℔ ; — le nouveau, 150 à 160 ℔ ; — la farine de Moiſſac, 80 ℔ ; — le ſavon 60 à 80 ℔.

A Leogane, le vin, 150 ℔ — la farine de Moiſſac, 60 à 66 ℔ ; — le ſavon 66 à 70 ℔.

Au Cap, le vin vieux, 100 à 110 ℔ ; — le nouveau, 120 à 130 ℔ ; — la farine de Moiſſac, 60 ℔ ; — le ſavon, 55 à 60 ℔.

Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, 11 à 12 ds ; — le brut 12 à 13 den. — l'indigo, 22 à 24 den. — le café, 12 à 14 den. — le coton 24 à 30 den. par *liv.*

A Leogane, le ſucre blanc, 9 à 10 den. — le brut, 10 à 12 den. — l'indigo, 20 den. — le café, 15 den. — le coton 27 den.

A St. Marc, le ſucre, 12 à 15 den. — l'indigo, 24 den. — le café, 15 à 18 den. — le coton, 30 à 36 den.

Au Cap, le ſucre blanc, 8 à 10 den. — le brut, 10 à 12 den. — l'indigo, 18 à 20 den. — le café, 12 à 14 den. — le coton 24 den.

De la Rochelle, *le* 31 *Août* 1765.

Prix de quelques Denrées.

Le ſucre brut, 26 à 30 ℔ ; — le coton, 150 à 160 ℔ ; — le bois de Campêche, 15 à 14 ℔ 10 ß *le cent* ; — l'indigo cuivré, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß ; — le café de St. Domingue, 11 ß 6 ds à 13 ß 6 ds *la livre*.

L'eau-de-vie, 98 à 99 ℔ ; — l'eau-de-vie de Coignac, 98 ℔ ; — celle de St. Martin, 105 ℔ les 27 *veltes* ; — le ſel

de St. Martin, 800 ℔; — le ſel blanc de Seudres, 900 ℔; — ſel de chaudiere, 800 ℔ les 28 *muids*; — le froment, 170 à 172 ℔ *le tonneau* peſant 2200 *livres*; — le ſeigle, 118 à 120 ℔; — l'orge, 88 à 90 ℔; — l'avoine, 48 à 50 ℔ *le tonneau*; — les piaſtres, 5 ℔ 5 ß 6 d. *la piece*.

DE NANTES, *le 3 Septembre 1765.*

IMPORTATION.

On a reçu par le navire *la Manon*, venu dernierement des Cayes St. Louis, appartenant à *M. Millet*, Capitaine *Archambault*, 235 bariques, 19 quarts de ſucre brut; — 3 futailles, 10 bariques, 12 quarts, 1 caiſſe d'indigo; — 23 balles, 12 quarts, 1 caiſſe d'indigo; — 23 balles, 12 ballots de coton; — 2 quarts de carret; — 4 quarts, 1 ſac de café; — 74 madriers de bois d'acajou; — 1 quart de vieux cuivre.

Par *la Nouvelle Héloïſe*, de la Guadaloupe, Armateurs *MM. Babut & Compagnie*; — *la Marquiſe de Pompadour*, de la Guadaloupe, Armateurs *MM. Deſeigne, Drouin & Dulac*; — *le Neptune*, Armateur *M. Romanet*, venant tous trois de la Guadaloupe, d'où ils amenent 165 bariques de ſucre brut; — 1148 bariques, 11 tierçons, 28 quarts de ſucre terré & tête; — 126 futailles, 75 bariques, 5 tierçons, 259 quarts, 1 ancre, 2 barils, 1 ſac de café; — 98 balles, 2 ballots de coton; — 2 furailles, 5 bariques, 1 tierçon, 1 quart d'indigo; — 138 ſacs de gingembre; — 21 planches de bois d'acajou; — 1 quart de vieux cuivre.

Les navires *l'Arrada*; — *la Sophie*; — *la Jeune Adrienne*; — & *la Nouvelle Marguerite*, ſont auſſi arrivés des Colonies, à Paimbeuf.

DU HAVRE, *le 5 Septembre 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il vient d'entrer dans ce Port les navires *l'Elizabeth*, Capitaine *Collard*, & *le St. Pierre*, Capitaine *C. Foliot*, venant de la Guadaloupe, chargés de 149 bariques de ſucre terré & tête; — 26 bariques, 3 tierçons de ſucre brut; — 74 bariques, 27 tierçons, 163 quarts de café; — 107 balles & ballots de coton; — 1 tierçon de melaſſe; — 36 quarts, 1 caiſſe de confitures; — 7 caiſſes, 1 panier de liqueurs; — 2 bariques de tafia.

Le navire *les Bons Amis*, Capitaine *J. B. le Joille*, venant de Marſeille avec 38 caiſſes, 716 demi-caiſſes de ſavon; — 20 balles de ſoude; — 75 balles de coton & laine; — 2 balles de coton filé; — 7 bariq. 12 caiſſes de ſoufre; — 7 caiſſes de ſuc de réglisſe; — 4 caiſſes de manne; — 2 balles de livres; — 54 pieces, 4 demi-pieces d'huile; — 25 balles de galles; — 31 balles d'alun; — 24 balles de laine; — 5 bariques, 2 balles, 1 caiſſe de gomme; — 53 caiſſes de drogueries.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 4 Septembre; le navire *l'Aimable Suzanne*, Capitaine *Boullanger*, allant à la Martinique, avec une cargaiſon de 700 barils de bœuf; — 24 tonneaux de vin & autres Marchandiſes.

Le navire *l'Eſpérance*, Capitaine *Leger*, allant auſſi à la Martinique, avec 500 barils de bœuf, 150 fréquins de beurre.

Le navire *l'Africain*, Capitaine *Drouet*, allant au Cap-Français, chargé de 340 tonneaux de diverſes marchandiſes,

Le St. Marc, Capitaine *Iſnard*, de Marſeille, allant à Cadix, avec une charge de 280 tonneaux de bled & de diverſes autres marchandiſes.

EXPORTATION *du Havre pendant le mois d'Août 1765.*

POUR AMSTERDAM, 85, 841 *livres* de ſucre terré; — 101, 826 *livres* de ſucre brut; — 30, 775 *livres* de café.

POUR HAMBOURG, 340, 173 *livres* de ſucre terré; — 256, 086 *livres* de ſucre brut; — 467, 527 *livres* de café; — 555 *livres* d'indigo; — 8880 *livres* de bois de gayac.

DE ROUEN, *le 2 Septembre 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt arrivé à ce Port du 22 au 28 Août, le navire *l'Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval*, venant de Lisbonne, chargé de 55 caiſſes de citrons; 30 pipes d'huile de baleine; 232 ballots

de coton en laine ; 1 barique d'arak ; 538 planches & buches de Jacarauda ; 350 buches de bois de fernambuc ; 40 dents d'éléphant ; 1 barique d'indigo ; 2 *cannevettes*, 1 barique d'huile de capahu ; 1 ballotin de ſalſe-pareille ; 1 caiſſe de mercerie.

Le navire *la Paix*, Capitaine *Luer Danke*, & le navire du Capitaine *Eggert Syloits*, venant de Hambourg, d'où ils ont amené 166 balles de laine ; 6 barils d'azur ; 100 ſaumons de plomb ; 2 barils d'arſenic ; 4 futailles, 2 balles de plumes ; 6 tonneaux de cire ; 6 barils de bray ; 18 bottes d'acier ; 3 rouleaux de tiſſu de ploc ; 88 planches, 78 feuilles, 1 baril, 2 paquets & 15 fonds de cuivre ; 21 barils de fer blanc ; 1 baril de fer noir ; 3 tonneaux de creuſets ; 1 tonneau de faulx ; 1 paquet de papiers ; 3 bottes de fil de laiton ; 14 futailles, 2 caiſſes de merceries & de clincailleries.

DE S. VALERY-SUR-SOMME, *le 2 Septembre 1765.*

NAVIRE *en armement.*

Le navire *le Picard*, Capitaine *L. Lambert*, eſt en charge dans ce Port pour aller à Cadix, & partira à la fin du préſent mois.

FINANCES.

SUITE *des articles de l'acte paſſé dans le Parlement d'Angleterre en 1763 & 1764, &c.*

XVIII. IL ne ſera embarqué aucune marchandiſe dans quelque Colonie Anglaiſe pour la tranſporter dans une autre ſans permiſſion, à l'effet de quoi on prendra un acquit à la Douane, lequel doit être produit au Port de débarquement, ſous peine de confiſcation des marchandiſes. La même peine aura lieu, ſi les marchandiſes ne ſe trouvent pas telles qu'elles ſont portées dans l'acquit. Les Vaiſſeaux qui ſeront rencontrés près des côtes ſeront arrêtés, & les marchandiſes dont on ne produira pas l'acquit, ſeront ſaiſies.

XIX. Il ne ſera expédié aucun vaiſſeau pour quelque Colonie que ce ſoit en Amérique, que toute la cargaiſon n'ait été embarquée dans un Port de la Grande Bretagne ; & ſi quelque Vaiſſeau Européen eſt rencontré près des côtes de l'Amérique, les marchandiſes dont on ne produira point l'acquit en queſtion d'un Port d'Angleterre, ſeront ſaiſies, excepté le ſel, les vins de Madere, les chevaux, les proviſions de bouche & les toiles d'Irlande. L'amende pour la *contrefaction* d'un affidavit ou d'un certificat ſera de cinq cent livres ſterlings.

XX. Les Bâtimens étrangers mouillés ou croiſant ſur les côtes des poſſeſſions Anglaiſes en Amérique, ſeront confiſqués avec les marchandiſes qu'ils auront à bord, s'ils ne s'en éloignent dans l'eſpace de deux fois vingt quatre heures, après en avoir été avertis, à moins qu'ils ne ſoient détenus par le gros tems, ou que ce ne ſoient des Vaiſſeaux Français de la pêche de Terre Neuve.

XXI. Les Vaiſſeaux Anglais qui ſeront découverts manœuvrant pour entrer dans les Ports des Iſles de St. Pierre & de Miquelon, ou qui en ſortiront, ou qui ſe trouveront avoir des marchandiſes embarquées dans ces Iſles, ou qui croiſeront ſur leurs côtes, ſeront confiſqués avec la cargaiſon, & le Maître ſera condamné à une amende du triple de la valeur dudit chargement.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Ferme Générale de l'Abbaye de Grand-Selve.

Le Public eſt averti que tous les revenus qui compoſent la Manſe Abbatiale de l'Abbaye *de Grand-Selve*, Dioceſe & près Toulouſe, ſeront affermés pour neuf années entieres & conſécutives par adjudication au plus Offrant & dernier Encheriſſeur, pour commencer la jouiſſance au premier Janvier 1766 ; que les encheres ſeront reçues à Toulouſe par Me. Cabiſſol Notaire, rue de la Maletache, en préſence de M. le Procureur du Roi, le lundi 19 Août 1765, & l'adjudication faite à Paris au Bureau Général des Economats, le jeudi dix-neuf Septembre ſuivant. S'adreſſer à Paris à M. Marchal de Sainſcy, rue des Foſſés Montmartre. A Toulouſe à M. Vincent ſon Prépoſé, à l'Abbaye Saint Sernin.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1765.	*Du Lundi 9.*	*Mardi 10.*	*Mercredi 11.*	*Jeudi 12.*
Actions des Indes.	1332 ½	1330	1330	1330
Emprunts de la Comp.	444	444	444	444
Promesses à 5 p ℅			15	
Promesses à 4 p ℅	38	38	38	
Actions des Fermes.	1012 ½	1012 ½	1015	1012 ½
Lots de la 3e Loterie.	18 ½	18	18 ½ 5e. 18	18 ½
		13e 27.		12e. 23 ½
Amortissement.				
2 ß p ℔ du Dixiéme.	7 ½			7 ½
Annuités.	440	440	440	440
Coupons d'annuités.	88 1761. 88 ½	88	88	88 1760. 89
Emprunt de 50 millions	14 ¾ 15 5m	14 ¾ 15 ¼ 4m	14 ¾ 15 2m	14 ¾
Colonies, 1759.	22			22
Canada.	35 36 ½ 2m 37 ½ 10m.	35 36 ½ 2m 37 ½ 10m.	35 36 ½ 2m	36 ½ 2m 37 ½ 5m.
Epoques.		10e. 23 ½	5e à 6e 18 ½ 10e 23 ½	10 23 ½
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p ℅.				
3 p ℅ sur les Cuirs.				
2 p ℅ sur les Postes.		49 ½		
Bretagne.	49 ½	57 ½	49 ½	
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ¼	56 ⅜	56 ⅜ ¼ au ¼	56 ⅜
Londres.	31 ⅝	31 ⅝ ¼	31 ⅜ ¼	31 ⅜ ¼
Hambourg.	177 ½	177 ½	177 ½	177 ½
Madrid.	15 3 6	15 3	15 3	15 3
Cadix.	15 2 6	15 2	15 2	15 2
Livourne.	96	96 ¾	97 ¾	97 ¾
Lyon, *Août.*	au pair au ⅛ Ben.	⅛ Ben.	⅛ Ben.	½ au 1 Ben.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : & le Journal le 15 de chaque mois : on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Traversiere, Bute Saint Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 15 Janvier.

DE LONDRES *le* 27 *Décembre* 1764.

LE *Renard*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes Orientales eſt ſorti hier du baſſin entiérement radoubé ; dès qu'il ſera en état de deſcendre la riviere il appareillera pour Gravezende afin d'y compléter ſon chargement.

On apprend de Newcaſtle qu'il y a une maladie épidémique dans le Weſt-Morland, qui fait un grand ravage parmi les bêtes à cornes, pluſieurs ſont mortes dans le voiſinage de Shap, d'un gonflement dans la gorge.

On mande de Saliſburi qu'un particulier nommé Snelgrove a actuellement dans ſon jardin à Heyteſbury, des roſiers de la grande eſpèce en fleur, & auſſi beaux qu'au mois de Juin.

On apprend de Cloceſter qu'à la derniere foire tenue à Ledbury, le fromage étoit de très mauvaiſe défaite. On vouloit le vendre ſi cher qu'il y en a eu pluſieurs tonnes de rapportées ſans être vendues.

Il paroît qu'on s'occupe d'un projet de joindre par des canaux & par le Lechlade, les deux rivieres la Tamiſe & la Severne ; ce ſeroit le plus grand bien qui pût arriver à la ville de Londres & à toutes celles des différentes Provinces d'Angleterre où le commerce & les manufactures ſont le plus en vigueur, & qui ſont à portée de ces deux rivieres ; ce qui donne lieu de deſirer que ce projet s'effectue, c'eſt qu'on enviſage le bien qu'on a retiré de beaucoup de canaux navigables pratiqués depuis quelques années en Angleterre.

DE MARSEILLE *le* 4 *Janvier* 1765.

Il a été importé dans cette Ville depuis le premier, juſques & compris le 15 Décembre 1764, ſavoir :

☞ De GENES, par les Tartanes des Capitaines *Michel* & *Rongier*, 65 caiſſes de manne ; — 200 cuirs ſecs ; — 6 barriques de ſuif ; — 1 caiſſe de galbanum ; — 12 ſacs de piſtaches ; — 9 caiſſes de laque platte ; — 18 barrils de fer blanc ; — 25 barrils d'étain en verge ; — 4 balles de ſalſe pareille.

☞ De NAPLES, par les tartanes des Patrons *Monier* & *Vintimille*, 104 ſacs de galles ; — 1 barril de cochenille ; — 11 caiſſes de manne.

☞ D'AGDE, par les tartanes des Capitaines *Lignon* & *Allemand*, 203 ſacs de farine & 10 barriques d'indigo.

☞ De FINLANDE, par le Vaiſſeau du Capitaine *Aubman*, 493 barres de fer.

☞ De SALÉ, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Janſen* & *Fookeles*, 853 balles de laine ſurge ; — 10 chaudieres de cuivre ; 13 *fardes* de cuirs ; — 6 *fardes* d'indigo ; 10 ſurons de cire jaune.

☞ De CONSTANTINOPLE, par les bâtimens des Capitaines *Roux* & *Gouiraud*, 465 balles de laine pélade ; — 132 balles de laine panorme ; — 36 balles de laine lavée ; — 17 ſacs de cire jaune ; — 99 balles de fil de chêvre ; — 1 balle de maroquin ; — 1 ſac de galles ; — 20 caiſſes d'orpiment ; — 3 ſacs d'éponges ; — 13

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

barriques de vitriol ; — 790 cuirs de buffles ; — 1 balle de crin.

☞ De SALONIQUE, par la Polacre du Cap. *Gonirand*, 564 balles de laine ſurge.

☞ De MESSINE, par les Bâtimens des Capitaines *Buſquet*, *Cely*, *Carel* & *Benze*, 79 caiſſes de manne ; — 519 ſacs de noiſettes ; — 7 barriques d'huile de lin ; — 8 ſacs de piſtaches ; — 1229 barrils de raiſins ; — 560 barrils de figues ; — 1200 *quintaux* de cendres.

☞ De CIVITA-VECCHIA, par les Bâtimens des Capitaines *Eſtaby* & *Gauthier*, 2906 *quintaux* d'alun ; — 42 barriques de ſuif ; — 31 balles de laine.

☞ De CHESTER, par le Vaiſſeau du Capitaine *Pyne*, 1435 pains de plomb ; — 48 barrils de mine de plomb.

☞ De PETERSBOURG, par les Vaiſſeaux des Capitaines *Pruyth* & *Schoths*, 4599 barres de fer ; — 26 balles de peaux de chêvres ; — 111 balles de chanvre.

☞ De TUNIS, par les Tartanes des Patrons *Reveille* & *Roux*, 3800 *quintaux* de barilles.

Il a été exporté de Marſeille depuis le 8 juſques & compris le 24 Décembre 1764, ſavoir :

☞ Pour SMYRNE, par les Corvettes la *Nayade*, Capitaine *Pierre Reynaud* ; & celle de St. *Auguſtin*, Capitaine *Antoine Icard*, 111 ballots de londrins ſeconds ; — 11 ballots de londres larges ; — 1 ballot de draps d'Elbeuf ; 95, 788 ℔ de ſucre terré ; — 14, 830 ℔ de ſucre en pain ; — 7448 ℔ de grenailles ; — 13 *quintaux* d'azur ; — 12, 306 ℔ d'amandes ; — 105, 949 ℔ de pains de plomb ; — 554 ℔ de poivre ; — 2124 ℔ de cochenille ; — 5 balles de toile ; — 979 ℔ de muſcade ; — 4434 ℔ d'indigo ; — 24, 128 ℔ de caffé ; 2 caiſſes de bonnets ; — 14 caiſſes de papier ; — 9 caiſſes de liqueurs ; — 4 caiſſes d'agobilles ; — 1 caiſſe de cartes à jouer ; — 5 barriques de pierre à fuſil ; — 2325 ℔ de clouds ; — 248 buches de bois de Campêche ; 1 group contenant 356 patines ; — 1 group contenant 57 ſequins de Zermabou.

☞ Pour ACRE, par la Barque Ste. *Claire*, Capitaine *Joſeph Etienne Bourelly*, & par la Corvette la *Marie Madelaine*, Capitaine *J. B. Paul Olivier*, 72 ballots de londrins ſeconds ; — 18 ballots de londres larges ; 42, 795 ℔ de ſucre terré ; — 7006 ℔ de caffé ; — 295, 544 ℔ de fer en barres 10, 405 ℔ de grenailles ; — 1474 ℔ de cordes ; — 1 group contenant 1500 piaſtres ; 2395 ℔ d'indigo ; — 470 ℔ de clous ; 3020 ℔ de grabeau d'indigo ; — 6 ballons de papier ; — 4049 ℔ de poivre ; — 18, 343 ℔ de pains de plomb ; — 540 ℔ de merceries ; — 10 caiſſes de bonnets.

EXTRAIT *d'une lettre de Marſeille du 23 Décembre 1764.*

Le Capitaine *Faure*, de la Ciotat, commandant le Vaiſſeau le *Rolland*, arrivé en cette Ville, venant d'Alexandrie en Egypte a découvert parmi ſes Mouſſes, une fille déguiſée de l'âge de 16 à 17 ans. Le Chirurgien de ſon bord ne s'en eſt apperçu que le jour du déſarmement, & l'a rapporté au Cap. lequel ayant queſtionné cette fille, a reconnu que la débauche n'avoit aucune part dans cette aventure, & que la ſeule miſere & l'envie de ſoulager ſa mere, avoit déterminé cette fille à ſe déguiſer en garçon, & à s'engager pour Mouſſe. Cette fille eſt de Siſteron en Provence : elle s'eſt conduite dans ſa campagne avec toute la ſageſſe qu'on peut exiger d'un garçon, elle grimpoit au haut des mâts pour ſerrer les voiles, & faiſoit le ſervice des Matelots avec toute l'ardeur & toute l'exactitude poſſible. Les Propriétaires de ce Navire ont cru devoir lui doubler le prix de ſes gages, qu'on lui a payé très-exactement.

DE BORDEAUX, *le 4 Janvier 1765.*

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Sucre brut de la Martinique, 24 à 25 ℔ le *cent* ; — amidon, 18 à 19 ℔ le *cent*.

Caffé fin nouveau de St. Domingue, 14 à 15 ß la ℔ ; — caffé marchand, 12 ß ; froment, 9 ℔ 10 ß à 12 ℔ 5 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ *poids de marc* ; — ſeigle du Pays, 7 ℔ 15 ß à 8 ℔ le *boiſſeau* ; — eau-de-vie, 80 ℔ les 32 veltes, peu demandée.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les 24, 28 & 29 Décembre dernier, le Navire le *Bon Ami*, de Bordeaux, de 120 tonneaux, Capitaine *Pierre Panetier*, venant du Fort-

Dauphin; — le *Robuſte*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Jean Meymac*, venant du Cap François; — le Navire les *Deux freres*, de Quimper, de 90 tonneaux, Capitaine M^e. *Guill. Nio*, venant du Port au-Prince, charges de 218 barriques & 7 quarts de ſucre terré; — de 407 barriques, 1 quart de ſucre brut; — de 155 boucauds, 83 futailles, 221 barriques, 2 tierçons, 250 quarts, 21 ſacs de caffé; — de 5 boucauds, 4 futailles, 17 barriques, 2 tierçons, 1 ancre, 15 quarts & 9 barrils d'indigo; — de 66 bannettes de cuirs en poil; — de 2 balles, 3 ballotins de coton; — d'un grenier de bois de Gayac; — d'un grenier de bois de Campêche avec ſon écorce; — d'une cave d'huile de palma-chriſti; — de 2 caiſſes de liqueurs; — de 2 caves & 3 caiſſes de ſirop; — de 11 barrils de confitures; — de 5 ſaumons de cuivre fondu; — d'un boucaud & d'un barril de vieux cuivre; — de 2 pains de ſucre.

Le Navire la *Charmante Nanon*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine *Jean Bonneau*, & le Navire le *Duc de Bouillon*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Mal. Gaduſſeau* venant de la Martinique, chargés de 664 barriques, 37 tierçons & 23 quarts de ſucre terré; — de 52 barriques, 1 tierçon & 2 quarts de ſucre tête; — de 12 boucauds, 28 barriques, 50 tierçons, 194 quarts & 6 ſacs de caffé; de 4 boucauds, 6 barriques, 4 tierçons & 3 quarts de cacao; — d'une caiſſe de pâte de cacao; — de 2 matelas & 5 balots de coton; — de 10 andouilles de tabac; — de 2 greniers de canefice; — d'un grenier de bois de campêche; — de 13 caves de ſirops; — de 3 caiſſons & 3 barrils de confitures; — de 2 caiſſes de porcelaines; d'une barrique de vieux cuivre.

Le Navire le St. André, de la Guadaloupe, de 150 tonneaux, Capitaine *Louis Michel*, venant dudit lieu, chargé de 170 barriques, 2 tierçons, 3 quarts de ſucre terré; de 110 barriques, 1 tierçon, 2 quarts de ſucre tête; — de 74 barriques, 1 tierçon de ſucre brut; — de 3 futailles, 2 barriques, 1 ancre & 2 quarts de caffé; de 64 ſacs de gingembre; — de 8 barrils de riz; — de 2 balles & 1 ſac de coton; de 2 caiſſes de liqueurs; — d'une caiſſe de pâte de cacao; — d'un caiſſon de ſirop & d'une caiſſe de graine de bois d'Inde.

De Nantes *le 5 Janvier 1765.*

Prix *des marchandiſes à la livre poids de marc, qui ont varié.*

Acquittées.

Caffé Moka tare & trait, 17 ℔ par balle, 2 ℍ 10 ß à 2 ℍ 12 ß; — d°. refait ou bénéficié, 16 à 18 ß; — caffé de Bourbon jaune en ſimple jonc, tare & trait, 6 ℔ par balle, 15 ß 6 ₰ à 17 ß 6 ₰; — d°. en double jonc, tare & trait, 7 ℔ par balle, 14 à 16 ß; — d°. refait ou bénéficié en ſimple jonc, tare & trait, 6 ℔ par balle, 13 à 15 ß; — caffé de la Martinique petit grain verd clair, tare nete, 1 pour cent, 15 ß 6 ₰ à 17 ß 6 ₰; — caffé de St. Domingue, 13 à 15 ß; — thé boé en demi-caiſſes, tare & trait, 38 à 42 ℔ par caiſſe, 2 ℍ 14 à 2 ℍ 16 ß.

Non acquittées.

Indigo cuivré de St. Domingue, 5 ℍ 18 ß à 6 ℍ; — indigo violet pur, 7 ℍ 10 ß; — bleu pur, 9 ℍ; — indigo en poudre, 4 ℍ 10 ß; — cochenille criblée, 25 ℍ; — caret ou écailles de tortues, 10 ℍ 5 ß; — poivre en balle d'environ 400 ℔, tare & trait, 17 ℔ par balle, 1 ℍ 9 ß 6 ₰; — chocolat apprêté 1 ℍ 5 ß; cauris, 15 ß; — baleine coupée, 6 ℍ; coton filé de l'Inde, tare écrite, trait, 2 pour cent ſur le net, 3 ℍ 10 ß; — d°. filé fin Baza, tare & trait, 12 ℔ par balle, 2 ℍ 10 ß.

Marchandiſes au cent poids de marc.

Curcuma ou terra mérita, 45 ℍ; — ſucre terré, 3^e. qualité, 54 ℍ; — ſucre tête, 46 ℍ; — ſucre brut, 3^e, qualité, 27 ℍ, d°. inférieur, 23 ℍ; — ſirop mélaſſe, 14 ℍ; ſucre en pains de 4 & 6 ℔, 75 ℍ; — bois de Caliatour, 46 ℍ; — coton de la Guadaloupe, 145 ℍ; — coton de la Martinique, 140 ℍ; — coton de Smyrne, 140 ℍ; — ſavon marbré, 38 ℍ; — gomme du Sénégal, 90 ℍ; — blanc de céruſe, 27 ℍ 10 ß; — chanvre d'Auvergne, 28 ℍ 10 ß; — chanvre du Pays 27 ℔; — riz de la Caroline, 18 ℍ; — réſine de Bayonne en pain, 49 ℍ le *millier*.

Cours des aſſurances.

Pour l'aller à la Martinique, au Cap, à St. Domingue, à Léogane & aux Cayes St. Louis; 3 ½ pour cent; — prime liée d'aller & de retour, 7 pour cent; —

pour l'aller à Marſeille, 5 pour cent; pour Guinée d'aller & de retour, 7 pour cent; — pour Bordeaux, la Rochelle & Bilbao, 1 ½ pour cent; — pour Amſterdam, Roterdam, Hambourg, Dunkerque, Calais & Cadix, 2 pour cent.

PRIX DU FRET.

Pour l'aller à la Martinique, 60 à 63 ℔ par *tonneau*, du poids de 2000 ℔; — pour le Cap, St. Domingue, Léogane & les Cayes St. Louis, 60 ℔; — pour Marſeille, 45 ℔; — pour Bordeaux 20 ℔; — pour Amſterdam, Roterdam, Hambourg, Dunkerque, & Calais, 28 à 30 ℔; — pour la Rochelle, 18 à 20 ℔; — pour Cadix, 3 ℔ par balle & 30 ℔ par tonneau; — pour Bilbao, 2 ℔ par balle & 20 ℔ par tonneau.

DÉPART *de Navires.*

Le Navire la *Marie Catherine*, Armateurs MM. *Breton freres*, eſt parti pour Guinée.

Le Navire la *Catherine*, Armateurs MM. *Balan*, pour la même deſtination.

Le Navire le *Duc de Choiſeuil*, Armateurs MM. *Hamart & Lamaiguiere*, pour le Cap.

Le Navire la *Nouvelle Marguerite* Armateurs Madame Ve. *Geſlin & fils*, pour le Port au-Prince.

Le Navire le *Palmier*, Armateur M. *Martel*, pour St. Domingue & paſſant par Marſeille.

Le Navire le *Theophile*, Armateur M. *Deguer*, pour Marſeille, chargé de froment.

DU HAVRE *le 9 Janvier 1765.*

Le chargement du Navire le *François-Elizabeth*, Capitaine *P. N. Lejoille fils*, venant de Marſeille, dont l'arrivée a été annoncée dans la précédente Gazette, conſiſtoit en 19 piéces & 2 demi piéces d'huile; 51 balles de coton; — 11 balles de coton filé; — 43 caiſſes, 31 tierces de caiſſes, 654 demi-caiſſes de ſavon; — 448 cuirs ſecs; — 8 caiſſes, 5 barrils de vin; — 8 caiſſes de ſuc de réglisſe; — 2 barriques, 1 caiſſe de fleur de ſouffre; — 16 barriques, 2 barrils, 8 caiſſes de ſouffre; — 5 balles, 16 caiſſes de raiſins; — 4 caiſſes de ſavonnettes & odeurs; — 6 caiſſes, 3 balles de proviſions; — 50 caiſſes de pierres à faulx; — 47 balles de ſumac; — 2 balles de cumin; — 1 barrique, 4 balles d'alun; 1 barrique de tartre; — 1 barrique d'amandes; — 1 barrique de ſel ammoniac; — 1 ballot de pyrette; — 1 barrique de graine d'Avignon; — 1 caiſſe d'anchoix; — 1 barril de capres.

Ce Capitaine rapporte que le 30 Décembre dernier, étant à 50 lieues environ dans le Nord Oueſt d'Oueſſant, il a rencontré le Smac le *Bienvenu*, Capitaine Roomont de Dunkerque, ayant ſon grand mât coupé, ſans gouvernail, avec une voie d'eau conſidérable, & que comme il étoit prêt de couler bas, il a pris ſur ſon bord les 7 perſonnes qui compoſoient l'équipage. Ce Bâtiment alloit d'Oſtende à Bordeaux avec un chargement de ſeigle.

Il eſt entré dans ce Port le 7 & le 9 de ce mois le Navire le *Mercure*, Capitaine *Leclerc*, venant de Cadix, chargé de 82 bottes d'huile; — de 63 ſurons d'indigo; — de 23 barrils de cochenille; — de 42 balles de laine de Vigogne; de 22 ſurons de jalap; — de 125 barrils, 48 *potiches* & 24 cabas de raiſins; — de 149 barrils de figues; — de 34 demi-bottes, 138 barrils de vin; — de 155 barrils 24 jarres d'olives; — de 600 cuirs; — de 86 buches de bois de Campêche; — de 60 caiſſes d'oranges; — de 5 caiſſes de baume; de 5 caiſſes de chocolat; — de 3 balles de peaux; — d'une caiſſe de jambons.

Le Navire la *Gentille*, Capitaine *Deſcheſnes Fichet*, venant de marſeille, chargé de 745 demi-caiſſes, 41 caiſſes, 30 tierces de caiſſes de ſavon; — de 4 caiſſes d'olives, anchois & poudres; de 3 couffes de riz; — de 10 ſacs d'alun; — de 6 caiſſes de raiſins & de prunes; — d'un ballot de coton filé.

Le Senau Hollandois la *Dame Jeanne*, Capitaine *Vriſberg*, venant d'Alicante, chargé de ſoude.

Le Navire Hollandois la *Marie Elizabeth*, Capitaine *Johannes Craſtens*, eſt ſorti de ce Port le 7 de ce mois, allant à Amſterdam, chargé de ſucre & de caffé.

Prix des grains à Montivilliers le 3 Janvier.

Bled de bonne qualité; de 25 à 25 ℔ 10 ß le *ſac*, peſant 360 ℔ *poids de marc*; ſeigle, 12 à 12 ℔ 10 ß le *ſac*, peſant 330 à 336 ℔; — orge 9 ℔ la *mine*, peſant 200 ℔; — avoine, 5 à 5 ℔ 5 ß la *mine*,

pesant 120 ℔, le tout *poids de marc.*

DE ROUEN, *le 9 Janvier 1765.*

On a reçu hier une lettre datée du 24 Décembre dernier du Capitaine LEVILLAIN, parti de Nantes pour Rouen, par laquelle il marque qu'ayant été obligé de relâcher au Port-Louis, d'où il est sorti le 17 dudit mois, il a été surpris d'une furieuse tempête à peu de distance de ce Port, laquelle a duré 3 jours & 3 nuits, pendant lequel tems il a perdu une partie de ses voiles & un de ses cables. La plus grande partie de ses manœuvres ont été coupées & abimées par la violence épouventable de la mer qui le combloit à tous momens; son hunier a été emporté, après lequel la vergue seche a tombé par le bout sur le pont, & a passé au travers dans le moment qu'il alloit l'amener bas. Le Navire faisoit eau en si grande abondance, que les pompes pouvoient à peine suffire; que dans cet état on étoit obligé de gouverner au gré de la mer & de la tempête. Qu'enfin le 21 au matin, ce Capitaine a apperçu terre, le tems s'étant un peu calmé. Lorsqu'il a reconnu qu'il étoit aux environs du Cap de Cornouailles en Angleterre, il est entré au moyen d'un petit bateau qu'on lui a envoyé avec quelques Pilotes, dans la Baye de Pensance entre Cornouailles & Lezar. Il ajoute qu'il a vu périr près de lui 5 Navires Hollandois & un Navire François; ce dernier étoit chargé de vin de Bordeaux.

D'ORLÉANS *le* 10 *Janvier* 1765.

Les pluies continuelles que nous essuyons depuis 3 semaines, ont si considérablement fait augmenter la loire, que les bateaux allant à Nantes ne peuvent faire route; on appréhende un débordement si ce mauvais temps se fait sentir dans le Velay où cette riviere prend sa source; on prétend que cette crue ne provient encore que des montagnes d'Auvergne.

Le bled qui sembloit vouloir diminuer faute de demande, a repris faveur, il vaut aujourd'hui 3 ℔ 5 ß à 3 ℔ 7 ß la *mine*, pesant 50 ℔ *poids de marc*; il s'en fait de forts enlevemens pour Nantes. Ces jours passés il est parti 6 bateaux chargés de cette denrée, un toucha à un pieu vulgairement nommé roulli, que les Meuniers mettent en riviere dans le tems des basses eaux pour attirer le courant sur leurs roues; ce bateau fut enfoncé & la marchandise fut bien mouillée, & on a beaucoup de peine à la remettre en état; des cinq autres bateaux, il y en a eu un qui s'est totalement brisé au pont de Tours, il contenoit 111 muids de bled qui ont été entiérement perdus.

Les vins nouveaux augmentent tous les jours, il en reste très peu des premiers crus; on est obligé d'acheter les inférieurs à des prix très-hauts.

Le sucre en pain vaut ici 91 à 92 ℔ le *cent*, la demande n'en n'est pas forte; il n'en est pas de même du sirop de mélasse qui est arrêté pour l'année dans toutes les rafineries, au prix de 12 à 12 ℔ 10 ß le *cent*; ce sirop qui est l'égout du sucre est fort en usage en Hollande & dans le Nord pour faire des liqueurs fortes; ce sont des Négocians de Nantes qui font faire ici ces achats, on paye ce sirop comptant; une rafinerie qui travaille couramment, en peut faire 200 à 250 barriques par an, la barrique pese 11 à 1200 ℔ poids brut.

DE PITHIVIERS *le* 5 *Janvier* 1765.

Prix des grains & autres denrées.

Le beau froment de 1764, 14 ℔ le *septier* mesure de Paris; — celui de 1763, 12 ℔; — celui de 1762, 15 ℔; — vieille avoine, 7 ℔; — nouvelle, 6 ℔ 12 ß; — la plus belle orge, 7 ℔; — le safran, 30 ℔ la ℔; les alouettes, 2 ℔ 8 ß la *douzaine.*

SUITE *de la lettre de Quimper, du* 28 *Décembre* 1764.

Jusqu'ici, Monsieur, je ne vous ai fait voyager qu'à cheval & qu'à petite journée . . . vous venez de m'avouer que votre monture vous a rudement secoué, ainsi c'est une bonne raison de monter demain en carosse, au risque d'aller encore à plus petite journée . . . quoi! vous criez déjà. Que vous êtes sensible à de petites secousses! bientôt le moindre cailloutage va vous prouver combien ce colosse est mal monté . . . dans les autres Provinces & sur-tout dans la vôtre, on trouve des chaises dont les mouvemens sont très-supportables; & dans ce Pays, ce sont de véritables charettes qui servent de voitures publiques. Cependant il nous en coutera à chacun quinze livres. Car quoique nous

allions quitter ici cette pesante voiture, nous n'en payerons pas moins la journée de demain. Mais pour nous consoler, prenons la poste pour nous rendre promptement à Paris. Quelles rosses, dites-vous, & qu'elles sont cheres ! quoi ! la premiere traite vous a déjà épuisé. Mais ne comptez-vous pour rien l'avidité de ce Postillon qui voudroit aussi épuiser votre bourse .... Venez m'objecter à présent que les *Maîtres de postes sont pensionnés pour entretenir leurs relais*, puisque cette pension ne procure au public ni un meilleur marché ni de meilleures voitures.

En effet, Monsieur, cette pension, ou plutôt ces gages n'ont pas été accordés à ce dessein, mais seulement en faveur des Couriers de l'Etat, & pour leur faire trouver promptement de bons chevaux. Voilà la cause & l'objet de ces gages, qui étant doublés & bien payés, engageroient les Maîtres de poste à avoir toujours à leur disposition un nombre suffisant de bons chevaux. Quel avantage, quelle aisance n'auroit-on pas en route, si les Marins, les Marchands & les autres voyageurs pouvoient être surs d'avoir un bon cheval pour 20 ß, & d'en trouver de même de quatre lieues en quatre lieues, ainsi que les Officiers qui suivent ou accompagnent leurs bataillons? Car celui qui ne voudroit pas courir la poste, feroit à son aise quinze a vingt lieues par jour en changeant de cheval trois ou quatre fois. Mais ce projet ne s'exécutera qu'autant que deux Postillons voisins seront associés ou amis; car par l'effet de cette amitié ou de cette société, ils se procureront un second salaire, en ne renvoyant pas leurs chevaux à vuide. Par exemple, un cheval rendu à sa traite, & trouvant une écurie & une nourriture qui ne coutent rien à son Maître, peut recevoir promptement un nouveau Cavalier qui payera aussi 20 ß pour rendre ce cheval à son gîte ordinaire. Mais si ce prix est trop médiocre, on peut y ajouter 10 ß, parce que la différence d'une lieue plus ou moins, n'influera pas sur ce prix fixé en général pour quatre lieues. Ainsi 30 ß & souvent 3 ₶ pour faire dix lieues dans un jour, doivent paroître un salaire suffisant, & le même cheval, si on ne le force pas, peut faire dans une seule semaine au moins quatre pareils voyages, ayant le tems de reprendre ses forces dans les deux jours de repos qu'on lui donnera.

Mais si malgré cette augmentation de gage pour le Maitre & de louage du cheval, on trouve qu'un Postillon ne pourra pas entretenir vingt cinq ou trente chevaux, ne peut on pas lui donner un supplément de salaire, en lui cédant vingt-cinq ou trente journaux de terre inculte sur le bord de sa route? Car enviſageant dans ce terrein donné, & dans la quantité de ses fumiers une occasion de faire dans peu de temps de belles prairies & des champs d'avoine (1), il ne balancera pas d'accepter toutes les conditions qu'on lui imposera, & à les remplir avec fidélité.

Quant à ceux qui voudroient courir la poste avec un Postillon, ils payeroient 20 ß par traite comme je l'ai déjà dit dans ma premiere lettre, sauf aux voyageurs à se réunir pour payer en commun le Postillon & le cheval.

A l'égard des personnes qui voudroient voyager en chaise de poste, je crois que les Postillons peuvent leur procurer cette commodité: moyennant 30 ß par place; car ce payement devenant fréquent, ils seroient bientôt remplis de ce que leur auroient pu couter leurs chaises. Or, les voyageurs ne manqueroient pas en Hiver de prendre cette voiture attendu la médiocrité de cette dépense: ce qui procurant un salaire presque journalier, confirmeroit ce principe, qu'il vaut mieux louer moins, & louer souvent, que de louer cher & bien rarement. On doit aussi enviſager que les chevaux de la *petite poste*, seroient continuellement occupés, par la raison que le plus pauvre voyageur pouvant faire quatre lieues pour 20 ß, & 20 lieues dans un jour, employeroit ce qu'il épargneroit sur sa nourriture, à payer des

(1) *Je prévois d'avance toutes les objections que l'on peut faire contre cette indication particuliere d'un supplément de salaire. Mais je prie mon Lecteur de regarder cette indication, plutôt comme une preuve de la néceſſité de faire à cet égard un établiſſement ſolide, que comme un moyen particulier excluſif de tout autre. Ceux qui approuveront ce projet d'établiſſement, ſupléeront peut-être à ce que je ne puis dire actuellement en ſa faveur. La matiere me paroît digne de leurs réflexions.*

chevaux qui le feroient avancer en route.

D'ailleurs, ne peut-on pas exiger que ces Maîtres de poſtes ſe mettent auſſi en état de donner hoſpitalité aux voyageurs à un prix qui ſera réglé ſur les ſoumiſſions que feroient les Hôtes de chaque paſſage? Car ces Maîtres de poſte pouvant ſe procurer encore un petit bénéfice ſur les repas qu'ils fourniroient, ce ſeroit un appas de plus pour les engager à ſe prêter à un établiſſement qui feroit le contentement des Militaires qui vont en ſémeſtre ou qui retournent à leurs Régimens (2), des Marins, qui après avoir ſervi leur patrie, vont apporter à leur famille les ſalaires de leurs voyages (qui ſeront moins entamés), enfin de ces Marchands qui courant de Province en Province, donnent par tout des exemples de leur induſtrie & de leur amour pour le travail.

GARANCE.

La garance fournit une matiere ſi néceſſaire au commerce en général, & en particulier à celui de Beauvais, que MM. les Membres de la Société royale d'Agriculture de cette ville, ont fait pluſieurs eſſais ſur la culture de cette plante qui paroit y avoir été pratiquée autrefois.

» Par quelle fatalité, diſent ces Meſ-
» ſieurs, une culture ſi importante auroit-
» elle été ſi négligée ici, & y ſeroit-elle
» tombée? Ne ſeroit-ce pas ſe rendre
» coupable envers ſa patrie, que de né-
» gliger d'indiquer les moyens de la rele-
» ver, & par là nous affranchir d'un tri-
» but conſidérable que nous payons aux
» Hollandois, qui, ayant appris des Fran-
» çois réfugiés, la culture de cette plante,
» profitent de nos fautes?

D'après leurs épreuves, voici la méthode la plus ſimple & la plus facile à ſuivre, 1°. C'eſt de choiſir des terreins bas & humides, l'expérience ayant fait connoître qu'ils ſont préférables à ceux qui ſont ſecs & élevés.

2°. Les œilletons de garance ou les drageons enracinés qu'on ſépare des racines lorſqu'on les leve pour les employer, valent beaucoup mieux que la graine.

3°. La terre où l'on veut ſemer de la graine de garance, ou planter des œilletons, doit être bien labourée & préparée comme pour recevoir du bled, avec cette différence que la graine doit être ſemée au Printems dans une terre légere, & les tiges en Automne.

4°. La méthode de M. Duhamel de diſtribuer le terrein en planches & plate-bandes, eſt la meilleure, & en rend la culture plus facile.

Comme nous ne donnons qu'une foible idée de la maniere de cultiver la garance, & que cet abregé ne ſuffiroit pas aux perſonnes qui voudroient en faire uſage, nous les invitons à lire l'excellent RECUEIL *d'inſtructions & de recettes à l'uſage des Habitans de la campagne*, &c. que nous avons annoncé dant la Gazette précedente. Ces perſonnes y trouveront cette méthode expliquée avec beaucoup de préciſion & de netteté, & les privilége accordés par des Arrêts du Conſeil, aux Cultivateurs de la garance.

BAUME DE VIE.

Pluſieurs perſonnes ſe ſont fait annoncer comme poſſédant la véritable recette pour la compoſition du baume de vie, tout le monde ſait que c'eſt en Suéde où la compoſition de cet excellent ſpécifique ſi précieux pour la ſanté, a été inventée, & l'on n'ignore pas non plus les merveilleux effets que ce baume produit. On peut donc aſſurer aujourd'hui le public que l'on tient de Suéde par la famille de celui qui le premier étoit poſſeſſeur de ce ſecret, la véritable façon de le compoſer. Ce baume ſe vend 2 ℔ 10 ß la *bouteille*, au magaſin du S^r. MICHELIN, rue & à côté des Capucines, déjà connu par l'excellence de ſes propres liqueurs. On trouve auſſi chez lui deux liqueurs nouvelles, l'huile des Dames, liqueur Polonoiſe, & de la crême d'orange de la Chine.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le Vendredi 11 Janvier 1765, la riviere étoit à 8 pieds 11 pouces; le Samedi 12, à 9 pieds 6 pouces, & le Dimanche 13, *idem* au-deſſus des plus baſſes eaux.

(2) *Ils n'ont de chevaux à 20 ß, que quand leurs Régimens ſont en route, & qu'ils les accompagnent. Dans tous les autres cas, ils éprouvent comme les autres, tout ce qui donne lieu à mes réflexions.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janvier 1765.	*Du Vendredi 11.*	*Du Samedi 12.*
Actions des Indes.	an. / 1e. a. 1190	1190.
Emprunts de la Compagnie.	464	
Promesses de la Compagnie.		
Actions des Fermes.	980	977 ½
Troisiéme Loterie Royale.		820
Lots de la troisiéme Loterie.		8e. t. 12 ½. 9e. 13 ½.
Duplicata de la troisiéme.		98
Amortissement.		13. 5000.
Deux sols pour livre du Dixiéme.	12	
Annuités.	433	433
Coupons d'Annuités.	87	87
Emprunt de 50 millions.	13	13
Colonies, 1759.		
Récépissé des Monnoies.		
Epoques.	10e. à 12e. 17	
Canada	34	35
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p °/°°	Rce. 51	
A 3 p °/°° sur les Cuirs.		
A 3 p °/°° sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris. / Généralité de Province.		
Comp. des Indes à 4 p °/°.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 ⅛ à ½	56 ⅛
Londres.	30 15/16	30 15/16
Hambourg.	177 ¼	177 ¼
Madrid.	15 5 6 à 6	15 6
Cadix.	15 5	15 5 6
Livourne.	94 ¾	94 ¾
Lyon, *Rois.*	1 p °/°	1 p °/° à ⅞ p °/° perte.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au* Commerce. *L'abonnement est de* 24 ℔ *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 6 sols la feuille, contenant 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

N°. 57

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1765. Du Samedi 14 Décembre.

AGRICULTURE.

§. I.

EXTRAIT *d'une lettre de Ste. Helene le* 10 *Juillet* 1765.

DESCRIPTION D'ANA BONA.

NOus mouillames le 19 Février à Ana Bona petite Iſle ſituée directement ſous la ligne, & dont je vais vous donner quelqu'idée d'après le peu d'obſervations que j'y ai faites.

Cette Iſle quoique remplie de montagnes, produit en abondance tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. On y voit quantité de volatiles, tant privées que ſauvages, beaucoup de chévres & de boucs qui y trouvent de très-bons pâturages, les montagnes y étant couvertes d'herbages juſqu'au ſommet. Il y vient auſſi beaucoup de bled des Indes & de Caſſade, & la plupart des fruits qu'on trouve ordinairement dans les Pays ſitués ſous la ligne, tels que les oranges, les limons, les noix de cacao, les ananas, *&c.* le coton & le ſucre y viennent également bien. L'eſpèce du coton y eſt tres-bonne, & je ſuis porté à croire que le ſucre y réuſſirait auſſi bien, ſi les Habitans ſavaient la maniere de le bien cultiver, & de lui donner enſuite les façons néceſſaires.

Tous les Habitans ſont noirs & en grands nombre; ils ſont ſous la protection du Roi de Portugal, & outre le Gouverneur de S^t. Thomas qu'ils reconnaiſſent, ils en éliſent un de leur Nation, mais ils ne lui payent aucun tribut. Ils profeſſent la Religion Catholique; ils ont des Prêtres qui ſont de leur Nation & qui ſe font inſtruire à S^t. Thomas. Leur langage eſt tiré du Portugais. Ils ne connaiſſent pas l'argent; ils en ignorent même l'uſage, de ſorte qu'ils ne commercent que par échange; ils montrent en cela beaucoup de bon ſens, car ils préferent un morceau d'étoffe dont ils peuvent faire des manteaux ou autre choſe, aux plus brillants colifichets qu'on puiſſe leur offrir. De ſorte que s'ils ſe donnaient la peine de cultiver le coton & de le manufacturer, ce qu'ils paraiſſent entendre parfaitement, au lieu de s'occuper uniquement à cultiver les fruits de la terre qu'ils donnent en échange pour de vieux habits, ils auraient de la toile plus qu'il ne leur en faudrait pour leur propre conſommation, ſans être dans la néceſſité d'avoir recours au peu de Vaiſſeaux qui abordent chez eux.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

DE LA JAMAIQUE.

Suivant des nouvelles de cette Iſle, la récolte de ſucre a été très-médiocre la ſaiſon derniere; pluſieurs plantations qui produiſaient ordinairement 300 bariques de ſucre, n'en ont pas donné plus de cent cette année, ce qui a été principalement occaſionné par le mauvais temps & les coups de vent qui avaient tellement ébranlé les cannes par le pied, que jamais elles

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

n'ont pu ſe remplir comme il faut. Les pluies qui ſont ſurvenues enſuite ont fait un tort conſidérable aux récoltes de coton & du piment. Un autre malheur encore, c'eſt que la jauniſſe & les maladies ont fait ici beaucoup plus de ravages cette année que les précédentes, & qu'il eſt péri un nombre conſidérable de perſonnes.

De Quebec.

Nous apprenons par des lettres nouvellement arrivées de cette Ville, que les mines de fer qu'on trouve près des trois rivieres, ſont enfin entre les mains de quelques Négocians Anglais. On aſſure qu'ils en ont tiré beaucoup plus de profit qu'ils n'en eſpéraient.

De Londres.

On a importé de la Méditerranée, pendant la premiere ſemaine de Novembre, une grande quantité de cendres gravelées de la manufacture de Minorque; on les eſtime d'une qualité très-peu inférieure, pour fertiliſer les terres froides & glaireuſes, à celles qui ſont apportées à très grands frais de Trieſte.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Novembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

LIMOGES.				SOISSONS.				STRASBOURG.				TOULOUSE.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d		l.	f.	d.
Angoulême.	22*	12	3	Château-T.	14	14	8	Béfort.	17*	2	1	Alby.	24	4	
				Chauny.	15	15						Beziers.	27	18	9
				Clermont.	16	2						Carcaſſonne.	26	7	5
				Coucy.	14	17	6	Colmar.	15			Caſtelnaudary	23*	12	11
Bourganeuf.				Crefpy.	15							Caſtres.	25	3	
				Fer-en-Tard.	15							Lavaur.			
				Guiſe.	15	12						Limoux.	18	16	6
				Ham.	15	12						Montpellier.			
				Hirſon.	16*	13	4	Haguenau.	12	18	8	Narbonne.	29*	10	
Brive.	20	19		Lafere.	13	10						Niſmes.	27	17	5
				Laon.	12*	10		Landau.	12	16		Pezenas.			
				Marle.	13	16									
				Noyon.	16	10		Scheleſtat.	15	9	4				
LIMOGES.	20	5		Ribemont.	16										
				Roſoy.	15			STRASB.	12*	10	8				
				SOISSONS.	16	10									
Tulle.	18*	2	7	Vervins.	15	12		wiſſembourg.	13	8	8	TOULOUSE.	24		
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	20	9	7	From. le ſep.	15	4	5	From. le ſep.	14	3	7	From. le ſep.	26	2	1
Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		1	9	Pain la liv.		2		Pain la liv.		3	
Foin le q.	1	3	7	Foin le quint.	1	14	7	Foin le q.	1	11	7	Foin le quint.	2	3	
Paille le q.		13		Paille le q.	1	4	2	Paille le q.		18		Paille le q.		17	4

§ II.

SUITE *des additions aux observations insérées dans la feuille* N°. 41 *de la Gazette d'Agriculture du Samedi* 19 *Octobre* 1765, *sur l'utilité des mûriers à basse tige, avec les moyens de les faire réussir dans les terres maigres, arides* &c,

Les réflexions qu'on fait pour préférer la plantation des basses tiges dans les terreins maigres des environs de Mante & de Fontainebleau, sont très-judicieuses, les hautes tiges sont toujours plus lentes & plus difficultueuses à s'empatter de nouvelles racines dans leur transplantation, principalement dans les terreins qui ont beaucoup de peine à produire; & lorsque les buissons qu'on propose d'y suppléer, auront acquis une certaine force, à âge égal, le suc de leurs feuilles équivaudra en qualité celles des hautes tiges, qu'on suppose être plantées dans le même terrein, pourvu néanmoins qu'on en retranche les branches rampantes sur la terre, dont la feuille doit être rebutée, & qui ne serviraient qu'à épuiser l'arbre.

Cependant pour rendre une plantation plus utile & complette, il est nécessaire de la complanter en hautes & en basses tiges; celles-ci montrent le premier bourgeon au printemps étant toujours plus précoces que les hautes tiges lesquelles plus tardives, conservent plus tard la fraicheur de la nouveauté dans la feuille pendant qu'on consomme les autres qui, en vieillissant se durcissent sur la fin de l'éducation, & qui dans les temps pluvieux, perdent moins promptement leur humidité que les grands arbres plus élevés & plus en plein air, ce qui cause beaucoup de soins pour enlever cette humidité dangereuse sur la feuille qui en est impregnée, sur-tout dans les cas pressans.

Quoique l'essai qu'on cite ait bien réussi, il aurait encore pu devenir plus productif en quantité & qualité, si on eût au contraire fini la nourriture par la feuille qui l'avait commencée.

Quelqu'ingrats que soient les terreins qu'on a cités, on ne croit pas impossible d'y faire réussir les mûriers des deux espèces, & de rendre ces terreins productifs en suivant une méthode qui a réussi dans des terreins de cette Province, en apparence aussi maigres & arides que ceux qu'on propose, lorsqu'on voudra s'en donner la peine avec une dépense qui n'excédera pas ou de gueres celle d'une plantation ordinaire, en raison du nombre de pieds d'arbres quand on veut la bien faire.

La suite à l'Ordinaire prochain.

Troisiéme méthode pour détruire les Loups.

Cette derniere méthode plus simple & plus facile que les deux premieres, est également infaillible pour attirer les loups & les détruire par le moyen des piéges; il faut prendre de la graisse d'un âne, grosse comme deux œufs & autant de terre d'argile, faire cuire le tout ensemble jusqu'à ce que cela soit bien roux & le mettre dans une poche de linge: on attache ensuite une louve privée ou sauvage au milieu d'un bois, en suspendant la poche à six pieds au-dessus d'elle, la louve se voyant seule, ne cesse de regarder l'appât & de heurler toute la nuit; les loups qui sont aux environs y courent avec une si grande rapidité qu'ils se précipitent dans les piéges dont on a eu soin d'entourer l'animal.

COMMERCE.

§. I.

DE LONDRES.

NOus apprenons par un particulier arrivé à la fin d'Oct. de la Jamaïque que tout le commerce de cette Isle est actuellement suspendu, & que toutes les marchandises s'y donnent à beaucoup meilleur marché qu'elles ne seraient achetées en Angleterre, ce qui provient du manque de circulation occasionnée par la suspension entiere du commerce de cette Isle avec les Espagnols; ce commerce avantageux que faisaient les Anglais, est passé aujourd'hui dans les mains de nos bons amis & voisins les Hollandais, qui le font par le moyen de leur Isle de Curaçao avec le continent Espagnol.